

**Séance
extraordinaire
du Conseil du
20 février
2025**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 20 février 2025, à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, à dix-huit heures trente à laquelle sont présents, M, Frédéric Poulin maire les conseillers, MM. Martin Papineau et Michel Rousseau et les conseillères, Mesdames Ariane Tessier-Moreau et Edith Rousseau. M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : Yvon Roy et Luc Vézina, conseiller

Le 18 février dernier, un avis public a été affiché aux endroits désignés par le Conseil et le 18 février, un avis de convocation a été remis aux membres du Conseil municipal.

Cette séance a pour but de traiter les sujets suivants :

1. Affectation de fonds pour le dossier d'expropriation

1. Ouverture de la séance

Monsieur Frédéric Poulin, maire, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. Frédéric Poulin, maire
M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Martin Papineau, siège #4
M. Michel Rousseau, siège #6

Sont absents : M. Yvon Roy, siège #3
M. Luc Vézina, siège #5

2024-02-13

Adoption de
l'ordre du jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Virginie Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour.

2. Ouverture de la séance;
3. Vérification des présences;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Affectation de fonds pour le dossier d'expropriation ;
6. Période de questions générales écrites et verbales;
7. Levée de la séance extraordinaire.

Il est proposé par la conseiller Martin Papineau, appuyé par le conseiller Michel Rousseau, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté le point varia ne pouvant être modifié.

2025-02-14

Affectation des
fonds

4. Affectation de fonds pour le projet d'expropriation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a précédemment affecté des fonds au budget d'infrastructure pour des projets spécifiques ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'expropriation est dû à la volonté de régler une situation problématique et d'assurer la tranquillité dans le secteur, notamment par l'acquisition du rond-point au bout du chemin de la Basse-Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds disponibles dans le budget d'infrastructure permettent de financer l'acquisition sans compromettre les autres priorités budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le Conseil municipal a le pouvoir de réaffecter les fonds déjà réservés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Contre : Ariane Tessier-Moreau

Pour : Édith Rousseau, Martin Papineau, Michel Rousseau

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues autorise l'affectation d'un montant de 30 519,61\$, initialement réservé pour les projets d'infrastructure, au financement pour l'acquisition du terrain dans le dossier de l'expropriation ;

QUE cette réaffectation de fonds soit effectuée en conformité avec les règlements budgétaires en vigueur ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer cette réaffectation, y compris les modifications aux documents comptables et financiers ;

QUE la directrice générale verse le montant pour l'indemnité provisionnelle de 30 519,61\$ à l'avocat de la partie Expropriée.

Période de questions

5. Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute à 18 H 34 avec les questions dans la salle. La directrice générale fait la lecture des questions qui ont été acheminées au Conseil. La période de question prend fin à 18 H 36.

2025-02-15

Levé de la séance extraordinaire

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par le conseiller Martin Papineau, appuyé par la conseillère Ariane Tessier-Moreau, que la séance extraordinaire soit levée à 18 heures 36 l'ordre du jour étant épuisé.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin
Maire

